

BTS

COMPTABILITÉ ET GESTION

TRAITEMENT DE L'INFORMATION FISCALE, FINANCIERE ET SOCIALE

LE TITULAIRE DU BTS CG organise et réalise la gestion des obligations comptables, fiscales et sociales, participe à l'élaboration et à la communication des informations de gestion et enfin contribue aux prévisions et à la préparation des décisions.

Il intervient dans la conception, l'exploitation et l'évolution du système d'information et de gestion de l'entreprise, dans le cadre des solutions technologiques adoptées.

Son action s'inscrit dans le respect des obligations légales et contractuelles et des procédures internes, dans la limite des marges d'autonomie qui lui sont attribuées. Dans ses relations avec des partenaires extérieurs, il peut être amené à représenter et engager l'entreprise.

DIPLÔME PRÉPARÉ

BTS Comptabilité et Gestion

DURÉE DE LA FORMATION

1350 heures de formation sur 24 mois
en contrat d'apprentissage

CONTACT IFIR - RÉFÉRENT

Maëva DEUTZ
04 78 77 35 84
mdeutz@ifir.fr



L'OUVERTURE DES PROMOTIONS SE FAIT SOUS RÉSERVE
DU NOMBRE DE POSTES À POURVOIR EN ENTREPRISE.

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

Le titulaire du BTS CG exerce son activité principalement au sein d'entreprises, de cabinets d'expertise comptable, dans le secteur associatif ou dans le secteur public. Il peut également être chargé de clientèle ou conseiller en cabinet d'audit.

À l'issue du BTS, le CFA IFIR ARL propose le DCG (2 ans en contrat d'apprentissage), voie royale pour l'expertise comptable.

CRITÈRES DE RECRUTEMENT

- Titulaire d'un BAC
- Age : 18 à 29 ans révolus
- Modalités de sélection : tests et/ou entretien

Votre inscription au CFA est effective lorsque vous êtes recruté par une entreprise.

RYTHME D'ALTERNANCE

2 jours en formation, 3 jours en entreprise

LIEU DE FORMATION

[Lycée La Favorite](#) - Lyon (5^{ème})

CONTENU DE LA FORMATION *

- Culture générale et expression,
- Anglais,
- Mathématiques,
- Economie, droit et management,
- Gestion des obligations comptables, fiscales et sociales,
- Analyses de gestion et organisation du système d'information
- Conduite et présentation d'activités professionnelles
- Situations de contrôle de gestion, d'analyse financière et sociale
- Parcours de professionnalisation

* examen ponctuel en fin de formation

COÛT DE LA FORMATION

L'entreprise participe au financement du coût de la formation par le biais du versement de la Taxe d'Apprentissage et d'un éventuel «reste à charge».

PARTENAIRES



Lycée La Favorite

L'APPRENTISSAGE

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

C'est un contrat de travail à durée déterminée de type particulier qui alterne un temps en entreprise et un temps en centre de formation.

(CT – livre 2 – Art.6211 et suivants)

- > Objectif : préparer un métier et un diplôme, du CAP au diplôme d'ingénieur
- > Statut de l'apprenti : étudiant et salarié
- > Durée : 6 à 36 mois
- > Période probatoire : 45 jours en entreprise
- > Congés payés : 5 semaines
- > Rémunération* : en % du SMIC, sur la base de l'horaire légal hebdomadaire en vigueur dans l'entreprise (que le jeune soit en entreprise ou en centre de formation)

Age	ANNÉES D'EXÉCUTION DU CONTRAT		
	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
16-17 ans	27 %	39 %	55 %
18-20 ans	43 %	51 %	67 %
21-25 ans	53 %	61 %	78 %
26-29 ans	100%	100%	100%

* apprenti qui conclut un nouveau contrat

Valeur du smic
au 1^{er} Janvier 2019
1521.22 € BRUT
pour 35h/semaine

L'APPRENTI

- > Âge : 16 à 29 ans révolus
- > Niveau : tout niveau de qualification
- > Le jeune s'engage à être présent, assidu et performant en entreprise comme en centre de formation.

L'ENTREPRISE

- > Toutes les entreprises relevant du secteur artisanal, commercial, industriel ou associatif et toutes les entreprises du secteur public non industriel et non commercial sont concernées.
- > L'entreprise doit désigner un Maître d'Apprentissage chargé d'accueillir le jeune, de lui transmettre son expérience, son savoir, son savoir-faire et de l'intégrer à l'équipe...
- > L'entreprise participe au financement du coût de la formation par le biais du versement de la Taxe d'Apprentissage et d'un éventuel «reste à charge».

LE CFA

- > IFIR ARL est un Centre de Formation d'Apprentis (CFA) géré par les organisations interprofessionnelles, MEDEF, CPME, et CCI des départements Ain, Rhône, Loire.
- > IFIR est au centre du dispositif de l'apprentissage et sa mission principale est de veiller au bon déroulement du contrat d'un point de vue administratif, pédagogique, juridique et financier.

